

20 juil 2016 -18:55

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2016](#)

Avant-projet de loi portant des dispositions diverses - Finances- Deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi portant des dispositions diverses.

L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, comporte les dispositions suivantes :

- élaboration d'un cadre financier pour les plateformes de crowdfunding (les véhicules de financement) et des fonds starters et des pricaf privées starters
- modification du Code des impôts sur les revenus 1992 (CIR 92) afin de circonscrire le champ d'application de l'impôt des non-résidents
- suppression du Fonds de vieillissement
- modification de la loi relative au statut organique de la Banque nationale de Belgique visant à supprimer la garantie ELA
- instauration du financement de la Caisse nationale des calamités par le prélèvement d'un douzième sur la taxe annuelle sur les opérations d'assurance
- rectification de l'exclusion involontaire de certains ateliers sociaux et entreprises de travail adapté suite au remplacement de l'article 275/7 du CIR 92 par la loi du 26 décembre 2015
- modification du CIR 92 afin de permettre au receveur d'interrompre la prescription des créances d'impôts et de précomptes par l'envoi d'une sommation de payer par pli recommandé
- modification de la loi-programme du 29 mars 2002 en ce qui concerne la compétence d'accomplissement des actes et formalités inhérents aux procédures collectives d'insolvabilité
- modification de la loi-programme du 27 décembre 2006 (I) afin d'ajouter l'exploitation en faveur de tiers et à titre payant des services et infrastructures du Domaine de Val Duchesse aux activités du service de l'Etat à gestion séparées Centre de Conférences Internationales Egmont II - Palais d'Egmont
- confirmation de l'arrêté royal du 18 décembre 2015 d'exécution de l'article 2, § 1er, 13°, b), alinéa 2, du CIR1992

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi en vue du dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale
rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 00
<http://www.vanovertveldt.belgium.be>

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et
ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,
chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique